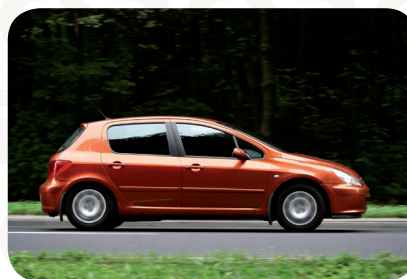


La **CSD** vous propose
réseau
Solidaris

CSD
réseau
Solidaris

Aides familiales
Aides ménagères
Soins infirmiers
Distribution de repas
Gardes à domicile
Gardes d'enfants malades
Location de matériel médical
Biotélévigilance
Adaptation du domicile (ergothérapie)
Petits travaux domestiques
Aide aux déplacements pour raison médicale
Kinésithérapie
Logopédie
Pédicure
Coiffure
Titres services
Service répit
Centre de coordination

Centrale de Services à Domicile



Infos complètes sur notre
site www.solidaris.be
par e-mail csd.solidaris@mutsoc.be
Un numéro d'appel unique
04 338 20 20
24h sur 24 & 7 jours sur 7

Aide aux
déplacements pour
raison MÉDICALE

www.solidaris.be

réseau
Solidaris

04 338 20 20

Aide aux déplacements non urgent pour raison médicale

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le nouveau service d'aide aux déplacements pour raison médicale est à votre disposition si vous avez des difficultés pour vous déplacer par vos propres moyens.

Trois types d'aide vous sont proposés :

- ▶ une équipe de volontaires qui vous accompagnent avec leur véhicule privé. Ceci vous convient si vous pouvez encore marcher au moins sur de petites distances et n'avez pas besoin d'une assistance médicale; (Service actuellement disponible uniquement sur les arrondissements de Liège-Huy-Waremme qui sera étendu à Verviers fin 2009).
- ▶ des Véhicules Sanitaires Légers (VSL) adaptés à la prise en charge de personnes qui se déplacent en chaise roulante;
- ▶ des ambulances non urgentes qui interviennent si votre état de santé le nécessite.

Nos volontaires sont sélectionnés, encadrés et bénéficient de réunions et formations régulières. Les déplacements en VSL ou ambulances non urgentes sont assurés par notre partenaire : l'UPALE (Union Professionnelle des Ambulanciers Liégeois et Environs).

Remboursements de la mutualité Solidaris appliqués directement sur la facture CSD pour les transports répondants aux conditions d'accès qui seront justifiés par un certificat médical.

Conditions d'accès

- ▶ Etre affilié à la mutualité Solidaris, en respecter les statuts (être en ordre de cotisations à l'assurance complémentaire) et habiter en Province de Liège.
- ▶ Avoir besoin d'une aide pour un déplacement pour une des raisons suivantes :
 - Dialyse rénale, plasmaphérèse
 - Radiothérapie
 - Chimiothérapie
 - Hospitalisation d'au moins une nuit
 - Hospitalisation de jour pour laquelle un forfait est accordé
 - Réduction de fracture
 - Radiographie ou autre examen assimilé
 - Electrocardiogramme
 - Electroencéphalogramme
 - Consultation de surveillance à la suite d'une greffe ou d'une transplantation
 - Rééducation cardiaque ou pulmonaire (max. 60 séances/an)
 - Réadaptation fonctionnelle liée à la sclérose en plaque (max. 60 séances/an)
 - Consultation dans le cadre d'une convention d'autosurveillance de glycémie
 - Rééducation pluridisciplinaire (suivant accord du médecin-conseil de la mutualité Solidaris)
 - Pour les + de 65 ans, raison médicale autre chez un spécialiste ou dans un établissement hospitalier (max. 6 consultations /an)
 - Autre raison après accord spécial du service « Assurance Complémentaire » de la mutualité Solidaris.

Plus d'infos ?

Demandes à adresser à ce numéro d'appel unique

Tél. : 04 338 20 20

Au moins 48h à l'avance (hors WE et jours fériés) sauf pour les sorties d'hôpital en VSL ou ambulance

